



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020

Conseillers en exercice : 28/

Conseillers présents : 19/

Conseillers votants : 23/

L'an deux mille vingt le vingt-neuf janvier le Conseil municipal de MONTPON-MENESTEROL dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 janvier 2020

ETAIENT PRESENTS : M. J-P. LOTTERIE, Maire, MM. RICHARD, DEYSSARD, Mme ROUILLER, M. WILLIAMS, Mmes AUXERRE-RIGOULET, CABROL, M. HAERRIG, Adjoint, Mmes COR, GRENIER, MM. MARZAT, BOURDIE, Mme FIMBAULT-GENESTE, M. MALET, Mmes GIMENEZ, DUHARD, MAUBON, M. LEPACHELET, Mme COLEY.

VOTE PAR PROCURATION :

Mme CABANNE procuration à Mme GRENIER, Mme BOUSSER procuration à Mme ROUILLER, M. BIRGINIE procuration à Mme AUXERRE-RIGOULET, M. MARCADIER procuration à Mme DUHARD.

ETAIENT EXCUSES/ABSENTS : Mme GABRIEL, MM. BOS, ROBIC, Mmes CABANNE, BOUTERFAS, BOUSSER, M. BIRGINIE, Mme STEINKE, M. MARCADIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme AUXERRE-RIGOULET

1-Budget Principal - Ouvertures de crédits 2020

Afin de pouvoir engager des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2020, il est proposé, conformément à l'article L1612-1 du CGCT, les ouvertures de crédits dans la limite d'un quart des crédits ouverts aux budgets 2019 (hors remboursement du capital de la dette et hors Restes à Réaliser), soit pour les sommes suivantes, décisions modificatives comprises :

L'enveloppe maximale des crédits est de 306 134,00 € (0,25 x 1 224 536,01).

CHAPITRES/ARTICLES/OPERATIONS	BUDGET PRINCIPAL	
	Crédits ouverts au BP 2019	Ouvertures de crédits 2020
165 caution (Mr lery CAZENAVE et Melle Océand FOUGERAY)	2 500,00	349,20
2051 - Concessions et droits similaires	2 650,00	662,00
21 - Immobilisations corporelles	486 486,01	120 000,00
* 21318 - Autres bâtiments publics		105 000,00
* 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique		5 000,00
* 2188 - Autres immobilisations corporelles		10 000,00
OP 50 - VIDEO PROTECTION	70 000,00	35 000,00
OP 58 - PA V E	280 000,00	100 000,00
OP 59 - AMENAGEMENT CHANDOS	15 000,00	15 000,00
TOTAL DES OUVERTURES DE CREDITS AUTORISEES		271 011,20

COMMUNE DE MONTPON-MÉNESTÉROL
COMPTES-RENDUS DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2020

Cette décision permettrait d'engager des travaux avant que les budgets ne soient votés et rendus exécutoires. Il est à préciser que ces dépenses seront reprises au Budget Principal 2020. M. Lepachelet fait remarquer qu'il existe, au niveau des immobilisations corporelles, une différence notable avec les 412 512€ présentés au BP 2019. M. le Maire explique qu'il s'agit certainement de la somme votée au BP augmentée suite à une décision modificative intervenue durant l'année écoulée.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide l'ouverture de crédits d'investissement 2020 telle que ci-dessus détaillée pour le Budget Principal.

Délibération adoptée par 22 voix pour / 1 abstention /

2-Budget Assainissement - Ouverture de crédits 2020

Afin de pouvoir engager des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2020, il est proposé, conformément à l'article L1612-1 du CGCT, les ouvertures de crédits dans la limite d'un quart des crédits ouverts aux budgets 2019 (hors remboursement du capital de la dette et hors Restes à Réaliser), soit pour les sommes suivantes, décisions modificatives comprises :

L'enveloppe maximale des crédits est de 109 177,88 € (0,25 x 436 711,53).

CHAPITRES/OPERATIONS	BUDGET ASSAINISSEMENT	
	Crédits ouverts au BP 2019	Ouvertures de crédits 2020
OP 33 - Assainissement rue Eugène Leroy	374 000,00	93 500,00

Cette décision permettrait d'engager des travaux avant que les budgets ne soient votés et rendus exécutoires. Il est à préciser que ces dépenses seront reprises au Budget Assainissement 2020. M. Lepachelet regrette le choix de ce secteur et aurait préféré que les travaux portent en priorité sur la rue Pasteur.

M. Richard lui répond que la Commune priorise le raccordement des zones les plus densément peuplées. M. Lepachelet concède que cela peut effectivement avoir un effet sur le montant de la redevance d'assainissement. M^{me} Maubon demande à quelle date débiteront les travaux ? M. le Maire et M. Richard répondent que ceux-ci auront lieu entre le début de l'été et l'automne. M. Richard précise, qu'au préalable, des travaux sur le réseau de gaz sont programmés en mai.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'ouverture de crédits d'investissement 2020 ci-dessus détaillée pour le Budget Assainissement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMMUNE DE MONTPON-MÉNESTÉROL
COMPTES-RENDUS DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2020

3-Subvention du budget principal au budget du CCAS – versement d'un acompte sur l'enveloppe 2020

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, le budget du CCAS est devenu budget autonome.

Ce statut implique que ce budget soit doté d'une autonomie financière avec un compte de disponibilité (515) distinct de celui du budget principal.

Les principales ressources du budget du CCAS provenant de la subvention votée par le Conseil municipal lors de l'adoption du Budget Primitif Principal en avril prochain, il convient, afin de permettre au CCAS d'assumer ses dépenses de début d'exercice, d'octroyer un acompte sur la subvention qui sera prévue au BP 2020.

La subvention 2019 s'élevait à 81 188€, il est proposé de verser 50 % de celle-ci, soit 40 594 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide le versement d'un acompte de subvention de 40 594 € au CCAS tel que détaillé ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4-Association les 3M en Fête – versement d'un acompte de subvention sur l'enveloppe 2020

Il est à noter que Monsieur Marzat, en sa qualité de membre de l'association les 3M en Fête ne prend pas part au débat ni au vote.

Il est proposé au Conseil municipal de verser par anticipation sur le vote du budget 2020 la somme de 10 000€ à l'association les 3M en Fête.

Cet acompte sera déduit de la subvention qui sera allouée lors du vote du budget.

M. Lepachelet interroge M. le Maire sur les raisons qui motivent cette avance. S'agit-il de couvrir les dépenses liées au feu d'artifice ou au changement récent de la composition du bureau de cette association ? M. le Maire explique que la trésorerie de cette association est toujours à cheval sur deux exercices budgétaires et que, par conséquent, chaque année une avance est consentie par la Ville. Quant au changement intervenu dans l'organisation de cette association, il déclare ne pas avoir d'information officielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide le versement d'un acompte de subvention de 10 000€ à l'association les 3M en Fête tel que détaillé ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de cette question.

Délibération adoptée par 21 voix pour / 1 abstention /

COMMUNE DE MONTPON-MÉNESTÉROL
COMPTES-RENDUS DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2020

5-Projet d'aménagement piétonnier de diverses rues dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) – validation du plan de financement prévisionnel et demande de subventions auprès des financeurs potentiels

Dans le cadre du PAVE validé par délibération du Conseil municipal en date du 13 décembre 2017, il est proposé de réaliser les aménagements piétonniers suivants, permettant d'améliorer l'accessibilité de divers espaces publics dans le centre-bourg :

- La rue Foix de Candalle (trottoirs Nord), dans sa portion reliant la gare de Montpon à l'ensemble sportif des Massias ;
- La route de Villefranche (accès au magasin LIDL) ;
- L'accès à la gare SNCF (parking Sud) ;

L'estimation des travaux d'accessibilité est la suivante :

- Partie située rue Foix de Candalle : 76 304€ HT soit 91 564,80€ TTC
- Partie située route de Villefranche : 27 260€ HT soit 32 712€ TTC
- Accès à la gare SNCF depuis l'avenue Pasteur : 25 539,85€ HT soit 30 647,82€ TTC

Ainsi, le projet est estimé comme suit :

Travaux rue Foix de Candalle.....	76 304,00 € HT
Travaux route de Villefranche.....	27 260,00 € HT
Travaux Gare SNCF.....	25 539,85 € HT
Total	129 103,85 € HT (154 924,62 € TTC)

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant
Travaux	129 103,85 €	154 924,62 €	DETR (40% sur travaux)	51 641,54 €
			CD24 (25% sur travaux)	32 275,97 €
			Autofinancement (35%)	45 186,34 €
TOTAL	129 103,85 €	154 924,62 €	TOTAL	129 103,85 €

COMMUNE DE MONTPON-MÉNESTÉROL
COMPTES-RENDUS DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2020

M^{me} Maubon s'enquiert, concernant les travaux d'accès à la gare, s'il s'agit d'aménager l'accès « sauvage » déjà existant ?

M. le Maire lui confirme qu'il s'agit bien de cela. M. Lepachelet se félicite de la programmation de ces travaux liés au PAVE qu'il réclame depuis longtemps. Il souligne que l'adoption d'un PAVE était obligatoire depuis 2009 et que la Ville ne l'a voté qu'en 2015.

M. le Maire reconnaît ce retard dicté par d'autres priorités et par la nécessité de restaurer les finances de la Commune. Il salut le caractère militant de M. Lepachelet tout en rappelant que le bilan en la matière est celui de la majorité municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à entamer les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès des financeurs potentiels (Etat au titre de la DETR, Conseil Départemental, notamment) ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toute autre démarche et signer tout document relatif à cette question.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6-Projet d'acquisition de matériels dans le cadre de l'équipement de la Police municipale et de la politique de sécurité routière - validation du plan de financement prévisionnel et demande de subventions auprès des financeurs potentiels

Afin de poursuivre l'équipement des trois agents de Police municipale et du garde champêtre, la Commune souhaite se doter des matériels suivants dont une partie du coût peut être pris en charge par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant
Programme D / Axe 3 « Amélioration de la tranquillité publique » Acquisition d'un radar pédagogique	2 109,80 €	2 531,76 €	FIPD (50%)	1 054,90 €
			Autofinancement (50%)	1 054,90 €
Programme S « Vidéo-protection » Acquisition/installation de 5 caméras supplémentaires	58 334,00 €	70 000,80 €	FIPD (50%)	29 167,00 €
			Autofinancement (50%)	29 167,00 €
Programme S « Equipement des polices municipales » Acquisition d'1 gilet pare-balle	524,17 €	629,00 €	FIPD (50%)	262,08 €
			Autofinancement (50%)	262,08 €

COMMUNE DE MONTPON-MÉNESTÉROL
COMPTES-RENDUS DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2020

Programme S « Equipement des polices municipales » Acquisition de 3 terminaux portatifs de radio-communication et leurs accessoires	3 621,54 €	4 520,33 €	FIPD (50%)	1 810,77 €
			Autofinancement (50%)	1 810,77 €
TOTAL	64 589,51 €	77 681,89 €	TOTAL	64 589,51 €

M. le Maire précise que le radar pédagogique sera mobile et pourra être déployé sur toutes les routes qui sont réputées pour générer des excès de vitesse. L'un des premiers emplacements de ce radar devrait être la rue André Malraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à entamer les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès des financeurs potentiels (Etat au titre du FIPD) ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toute autre démarche et signer tout document relatif à cette question.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7-Projet de couverture et de réfection des courts du Tennis Club de Montpon – validation du plan de financement prévisionnel et demande de subventions auprès des financeurs potentiels

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant
Travaux	165 232,00 €	198 278,40 €	DETR (25% sur travaux)	41 308,00 €
			Agence Nationale du Sport (10% sur travaux)	16 523,20 €
			F.F.T. (10% sur travaux)	16 523,20 €
			CD24 (25% sur travaux)	41 308,00 €
			Autofinancement (30%)	49 569,60 €
TOTAL	165 232,00 €	198 278,40 €	TOTAL	165 232,00 €

M. Lepachelet s'enquiert du nombre de licenciés que compte le Tennis Club Montpon. M. le Maire l'informe que le club recense actuellement 81 licenciés et souligne le dynamisme de cette structure ainsi que son engagement dans ce projet de couverture.

COMMUNE DE MONTPON-MÉNESTÉROL

COMPTES-RENDUS DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2020

M. Lepachelet regrette de devoir valider des dépenses d'investissement en l'absence de débat sur le rapport d'orientations budgétaires et de vote du budget primitif.

M. le Maire explique que ceci est dû aux délais très contraints que l'Etat impose pour déposer les dossiers de demandes de subventions – DETR et FIPD doivent être transmis avant le 31 janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à entamer les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès des financeurs potentiels (Etat, Fédération Française de Tennis ; Conseil Départemental notamment) ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toute autre démarche et signer tout document relatif à cette question.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8-Concours Maisons fleuries 2019 – Régularisation budgétaire

M^{me} Rouiller expose que lors du Conseil municipal du 6 mars 2019, il avait été décidé d'attribuer différents prix en numéraire aux lauréats du concours Maisons fleuries pour un montant total de 720 €. Or, lors de l'édition 2019, le jury rencontrant des difficultés pour départager les différents candidats a décidé d'octroyer deux 1^{ers} prix ex-aequo, pour les catégories « façades » et « jardins » soit 6 1^{ers} prix au lieu de 4 initialement inscrits au budget. En revanche, le 3^{ème} prix pour la catégorie « balcons » n'a pu être décerné. C'est ainsi que le montant total des prix en numéraire accordés par le jury a cru de 170 €. M. Lepachelet demande si le règlement du concours pourrait inclure une clause limitant le nombre de fois où un(e) même candidat(e) peut être récompensé(e) ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à régulariser ce différentiel en inscrivant les crédits correspondants au budget 2020.

Délibération adoptée par 22 voix pour / 1 abstention /

9-Convention Chantier éducatif

L'association de prévention spécialisée « Le Chemin » propose la signature d'une convention avec la Ville dans le cadre du dispositif de chantier éducatif. Il s'agit pour les services de la commune (services techniques) d'accueillir des jeunes rémunérés par l'association et encadrés par un éducateur sur des chantiers ne présentant aucun caractère de dangerosité. En contrepartie de leur temps de travail, la Ville s'engage à mettre à leur disposition du matériel ainsi qu'un suivi technique et assure la prise en charge des déjeuners de ces jeunes. M. Lepachelet rappelle qu'il ne s'agit pas, contrairement à ce qui est exposé dans le dossier, de la reconduction d'une convention. M. le Maire lui en donne acte et précise que des discussions avaient été entamées sans toutefois aboutir en 2019. Il se félicite que des jeunes de Montpon et Ménesplet puissent, en 2020, découvrir les métiers techniques de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document concernant cette question.

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMMUNE DE MONTPON-MÉNESTÉROL
COMPTES-RENDUS DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2020

10-Ratio d'avancement de grade - année 2020

Il est nécessaire de déterminer le ratio pour les avancements de grade 2020 : il est proposé de fixer ce ratio à 100%.

Il est précisé que le Comité Technique réuni le 29 janvier 2020 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette question.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le ratio à 100% pour l'avancement de grade 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11-Créations-suppressions de postes pour avancements de grade - année 2020

Il est nécessaire de procéder aux créations de postes suivantes :

-Les grades mentionnés dans le tableau font suite à la détermination du ratio d'avancement de grade 2020 ci-dessus.

Les postes actuellement occupés par les agents seront supprimés à la même date.

POSTE CRÉÉ				POSTE SUPPRIMÉ			
Grade	Quotité	Nb postes	Date	Grade	Quotité	Nb postes	Date
<i>COMMUNE</i>							
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	35h	1	01/05/2020	Rédacteur	35h	1	01/05/2020
Technicien principal 1 ^{ère} classe	35h	1	01/05/2020	Technicien principal 2 ^{ème} classe	35h	1	01/05/2020

Il est précisé que le Comité Technique réuni le 29 janvier 2020 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette question.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- se prononce favorablement sur la création-suppression de poste telle que ci-dessus détaillée ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette question.

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMMUNE DE MONTPON-MÉNESTÉROL
COMPTES-RENDUS DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2020

12-Acquisition d'une parcelle sise au 5 avenue du Général De Gaulle

Dans le cadre du déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV) rendu nécessaire par la réforme du mode de collecte des ordures ménagères décidée par la SMD3, c'est à chaque commune qu'échoit le devoir de mettre du foncier à disposition.

Dans ce cadre, la municipalité entend faire l'acquisition d'une parcelle de 163 m² située au 5 avenue du Général De Gaulle (cadastrée AH n° 385), propriété de M. Desplat. Dans cette perspective une lettre d'intention d'achat a été conclue entre la Ville, représentée par M. Anthony Williams, M. Desplat et le Cabinet Century 21 de Montpon-Ménestérol, titulaire d'un mandat de vente.

Le prix d'acquisition a été fixé à 4000€ dont 1000€ d'honoraires pour le cabinet Century 21.

M. le Maire rapporte que sur la note il avait été indiqué que le prix à acquitter par la Commune était de 3000€ net. Cette phrase sera retirée dans la délibération avec l'accord du Conseil. Le montant à acquitter par la commune est bien de 4000€. M. Williams ajoute que ce terrain est extrêmement bien situé et que sa configuration est idéale pour stationner les véhicules à proximité des P.A.V. M. Lepachelet demande si ce terrain sera accessible aux personnes à mobilité réduite ? M. Williams lui répond qu'il s'agit dans un premier temps, de se rendre maître de la parcelle avant de l'aménager.

M. le Maire rappelle que la Municipalité travaille sur la mise en place d'un service de collecte à domicile pour les personnes qui ne pourront pas se déplacer jusqu'aux points d'apport volontaire. M. Williams ajoute qu'il semblerait que le SMD3 ait enfin mesuré les difficultés de ce type de collecte et étudie de son côté la possibilité d'une aide pour ces personnes. M. le Maire et M. Lepachelet s'accordent pour dénoncer les méthodes du SMD3 qui aboutissent à imposer aux communes membres ce nouveau type de collecte.

M^{me} Duhard regrette que la parole de M. le Maire n'ait pas été entendue. Elle souligne que quelques communes ont exprimé le souhait de rester en porte-à-porte. M. le Maire précise qu'une seule commune est dans ce cas dans le canton et qu'elle songe à revenir sur son choix eu égard aux nouvelles conditions de collecte : un seul ramassage par mois et un réel risque d'inflation de la redevance, à l'avenir. M^{me} Gimenez précise, quant à elle, que le choix réside entre un ramassage par mois en porte-à-porte ou 2 ouvertures de conteneurs par mois en apport volontaire. M. le Maire ajoute que les familles avec de jeunes enfants ou les personnes âgées seront les plus pénalisées.

M^{me} Maubon demande si la Mairie maîtrise les choix d'emplacement des conteneurs ? M. le Maire répond par l'affirmative. Il ajoute qu'un courrier va être adressé à tous les foyers Montponnais afin de les inviter à faire valoir leur avis sur les emplacements proposés par le SMD3. M. Lepachelet propose le vote d'une motion par le Conseil municipal exprimant son refus de la réforme. M. le Maire lui explique que cette réforme est incontournable et que le principe de réalité impose au Maire qu'il est de la mettre en place. Pour autant, il exprime son accord sur le fond avec ce dernier. M. Lepachelet explique que, conformément à sa position de principe pour les affaires qui relèvent du SMD3, il votera contre cette note.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise l'acquisition de ce bien ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document concernant cette question ;
- inscrit les crédits correspondants à cette opération sur le budget 2020.

Délibération adoptée par 18 voix pour / 1 contre / 4 abstentions /

COMMUNE DE MONTPON-MÉNESTÉROL
COMPTES-RENDUS DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2020

13-Vente d'une parcelle sise au lieu-dit « Champaubier »

M. Eric Rousseau a fait connaître aux services municipaux son souhait d'acquérir une bande de terrain appartenant à la Commune, d'une superficie de 775 m² environ, inscrite au Cadastre sous la référence ZD n°114 (et non ZD n°203 comme noté dans le dossier). Cette parcelle jouxte l'étang dont il est propriétaire et cette acquisition lui permettrait de sécuriser et d'entretenir plus aisément son plan d'eau. Après discussions, il a été proposé à M. Rousseau d'acquérir ce terrain pour un montant de 1500 € et de prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Par courrier en date du 17 décembre, M. Rousseau a fait part de son accord.

M. Williams fait savoir au Conseil qu'il n'y a pas d'opposition des voisins à cette transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

-autorise la vente de ce bien ;

-autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document concernant cette question.

Délibération adoptée à l'unanimité.

14-Convention « Chats libres » - 30 Millions d'Amis

Il s'agit de solliciter le renouvellement pour l'année 2020 de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune de Montpon-Ménestérol.

La Fondation 30 Millions d'Amis règle les factures des praticiens vétérinaires et la commune verse un acompte de 50% des frais vétérinaires sur la base d'une estimation annuelle. Pour la commune, 80 stérilisations ont été pratiquées en 2019, ce qui a induit une dépense de 2800€.

Les tarifs unitaires s'entendent comme suit :

80€ pour une ovariectomie et une implantation de puce d'identification et 60€ pour une castration et une implantation de puce d'identification. M. le Maire explique que les affaires « félines et canines » sont extrêmement chronophages pour les services de la Ville. M. Williams précise que ce service est très apprécié de la population car il permet de limiter la prolifération de félidés. M. le Maire ajoute qu'un nouveau chenil conforme aux normes de sécurité et de bien-être animal vient d'être mis en service par la Municipalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

-autorise Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de cette convention sur la base du bilan de 2019 et à signer tout document concernant cette question ;

-inscrit les crédits correspondants à cette opération sur le budget 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

15-Convention Certificat d'économies d'énergie

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), sous l'égide du Ministère de la Transition écologique et solidaire, impose aux fournisseurs d'énergie de promouvoir l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie (particuliers, collectivités territoriales, industriels, professionnels, etc.).

Les services techniques de la Ville ont été contactés par un opérateur qui travaille pour le compte de l'entreprise Total, dans la perspective d'étudier les différentes pistes d'interventions sur le bâti communal afin de réaliser d'éventuels travaux d'isolation.

COMMUNE DE MONTPON-MÉNESTÉROL
COMPTES-RENDUS DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2020

M. Lepachelet demande si la CCIDL a été sollicitée pour l'isolation de ses écoles ? Il propose d'ajouter à la convention une clause interdisant à l'entreprise de se prévaloir de son partenariat avec la Ville pour démarcher des particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide cette démarche prospective ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document concernant cette question.

Délibération adoptée par 22 voix pour / 1 abstention /

16-Concours du Receveur municipal – attribution d'indemnité

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déterminer l'indemnité allouée au titre de conseil au comptable du Trésor.

Monsieur le Receveur assure en effet tout au long de l'année des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. A ce titre, il est proposé au Conseil municipal de lui accorder les indemnités suivantes :

- indemnité de conseil (taux 100 %) ;
- indemnité de confection des documents budgétaires.

Cette délibération restera valable jusqu'au changement de Receveur municipal ou au renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- demande le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil,
- accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% ;
- décide que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Jean-François LAPAQUELLERIE ;
- accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires ;
- autorise M. le Maire à effectuer toute démarche nécessaire et à signer tout document relatif à cette question.

Délibération adoptée à l'unanimité.

17-Révision à la baisse des indemnités des élus - Rectification d'une erreur matérielle sur la délibération 98/2019

M. le Maire signale aux membres du Conseil municipal que lors de la séance du 18 décembre, il a été proposé de revoir les indemnités du Maire et des Adjointes à la baisse afin de financer, à budget constant, l'indemnité d'un Conseiller municipal délégué. Le Trésorier municipal a fait remarquer que le tableau présenté à cette occasion faisait état de pourcentages erronés. En effet, le pourcentage de l'indice brut de référence, suite à la délibération n°19 du 16 avril 2014 n'était pas porté à son plafond comme indiqué dans le tableau présenté au Conseil municipal de décembre.

Il convient donc de rectifier cette erreur en soumettant ce dernier avec la mention des valeurs exactes.

COMMUNE DE MONTPON-MÉNESTÉROL
COMPTES-RENDUS DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2020

M. le Maire explique que la parcelle des Grands Prés est effectivement classée en zone Natura 2000, ce qui était connu au moment des premières discussions avec les responsables de la Gaule montponnaise. Le PLU la situe plus précisément en zone Np ce qui complique les aménagements même légers souhaités pour cette aire de pêche. Il est possible, via une procédure de « modification simplifiée » de procéder au classement de ce lieu en NI (comme le camping de Chandos) en 6 mois de délais. La procédure pourra débuter sitôt la vente conclue.

Quant à la question du coût, il est encore en pourparlers d'autant que l'Hôpital Vauclaire nous a fait part de son intention de lier deux autres parcelles - plus ou moins imbriquées dans celle qui avait initialement été identifiée - à cette transaction ce qui porte la superficie totale à un peu plus de 33 000 m².

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Maire,

Jean-Paul LOTTERIE